



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 12 AVRIL 2025 BELLEVILLE EN CAUX - accueil 8h30

CONVOCATION

Chère adhérente, cher adhérent,

La fédération départementale des chasseurs organisera son assemblée générale annuelle le **samedi 12 avril 2025**, à 9h00 au siège de la Fédération des Chasseurs de la Seine-Maritime à Belleville en Caux (accueil à partir de 8h30).

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

1. Discours d'accueil du président
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2024
3. Rapport moral du président
4. Compte-rendu financier par le trésorier (approbation des comptes 2022/2023, examen du budget prévisionnel 2025/2026)
5. Affectations du résultat de l'exercice financier 2023/2024
6. Rapport du commissaire aux comptes
7. Fixation des cotisations fédérales et participations financières « dégâts » pour 2025/2026
8. Comptes-rendus des travaux des commissions fédérales.
9. Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse 2025/2026
10. Modification du règlement intérieur relatif au contrôle du SDGC
11. Questions écrites
12. Clôture de l'assemblée.

L'ensemble des documents relatifs au déroulement de cette assemblée générale ainsi que les conditions de participation au vote sont disponibles sur le site Internet de la fédération (www.fdc76.com), rubrique « AG FDC 76 2025 ».

Conformément aux statuts, les questions écrites auxquels il sera répondu lors de cette assemblée, sont celles présentées par le conseil d'administration ou par au moins 50 adhérents de la fédération des chasseurs de la Seine-Maritime. Elles doivent être adressées par courrier recommandé au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale, soit le 23 mars 2025 à minuit.

Comptant sur votre participation,

Le Président, José Doméné Guérin

RÉSERVATION DÉJEUNER

COUPON-RÉPONSE

Un déjeuner sera servi sous forme de buffet à la Fédération

Il est proposé à tous les chasseurs de la Seine-Maritime présents à cette assemblée générale avec une participation de 20 €
À retourner impérativement pour le 2 avril 2025 (Accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal, établi à l'ordre de la FDC76)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Participera au déjeuner du 12 avril 2025 et sera éventuellement accompagné
Nombre de couverts X 20 € = €

A retourner à Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime
Route de l'Etang - BP 13 - 76890 Belleville en Caux

Tél. : 02 35 60 35 97



MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

● Qui peut voter à l'assemblée générale de la fédération ?

- ◆ Les adhérents « **Chasseur** » titulaires d'un permis de chasser validé pour la saison de chasse écoulée.
- ◆ Les adhérents « **Territoire** » bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion (personne physique ou morale), à jour de leur cotisation pour la saison de chasse écoulée.
- ◆ Les dossiers « Vote » doivent être envoyés au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale soit avant le 23 mars 2025 à minuit à chasse@fdc76.com ou à l'adresse postale de la Fédération des Chasseurs ou remis directement au secrétariat avant le 21 mars 2025 à 16h00.

● Comment se répartissent les voix ?

- ◆ Les adhérents « **Chasseur** » disposent d'une voix chacun, matérialisée par son timbre vote remis avec la validation de son permis de chasser.
- ◆ Les adhérents « **Territoire** » disposent d'une voix par tranche de 50 hectares avec un plafond de 50 voix. Il faut y ajouter une voix en tant qu'adhérent territorial et pour les personnes physiques, une voix « Chasseur » si le permis de chasser a été validé dans le 76.

● Comment déléguer ses voix ?

- ◆ Un adhérent peut déléguer ses voix « **Chasseur** » et « **Territoire** » à un autre adhérent de la fédération
- ◆ Pour cela, il doit donner un « **pouvoir** » écrit à son mandataire
- ◆ Les « pouvoirs » doivent être envoyés au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale soit avant le 23 mars 2025 à minuit à l'adresse postale de la Fédération des Chasseurs ou remis directement au secrétariat avant le 21 mars 2025 à 16h00.
- ◆ Toutes voix confondues, le mandataire ne pourra disposer de plus d'un centième du total des voix chasseurs et territoires pour la campagne N-1. Le nombre de voix maxi est de 181 voix.

Chaque dossier sera contrôlé par la commission des votes.

Je soussigné (personne physique ou morale),

Adresse :

Détenteur des voix suivantes : (cochez la ou les cases correspondantes)

- Voix « Chasseur » personnelle - Nombre : (notez une voix si vous avez validé votre permis de chasser en Seine-Maritime en 2023/2024)
- Voix « Chasseur » avec pouvoir(s) - Nombre : (joindre les timbres vote à l'aide du formulaire « Délégation de pouvoir »)
- Voix adhérent « Territoire » - Nombre : (notez une voix si vous êtes adhérent territorial)
- Voix « Territoire » - Nombre : Indiquez votre numéro de demandeur :

Une voix « Territoire » est à comptabiliser par tranche de 50 ha avec un plafond de 50 voix si vous avez été bénéficiaire d'un plan de chasse ou de plan de gestion en 2024/2025 (au moins une attribution) et si vous avez payé votre cotisation à la fédération.

Exemples : Votre territoire représente 10 ha, vous disposez d'une voix « Territoire ». Votre territoire représente 51 ha, vous disposez de 2 voix « Territoire ». Votre territoire représente 5 000 ha, vous disposez de 50 voix « Territoire ».

Votre total des voix est de :

- Sera présent à l'assemblée générale du 12 avril 2025 à Belleville en Caux et demande à pouvoir disposer d'un dossier vote sur la base des informations précédemment cochées.**
- Donne pouvoir à (personne physique ou morale),**

Adresse :

Pour me représenter à l'AG de la Fédération des Chasseurs de la Seine-Maritime du samedi 12 avril 2025.

**Coller
votre
timbre
vote**

Signature obligatoire

**LES PLANCHES POUR COLLECTER LES TIMBRES VOTE SONT IMPRIMABLES
A PARTIR DU SITE INTERNET DE LA FDC76, RUBRIQUE AG FDC76 2025**

TIMBRES VOTE

(uniquement Seine-Maritime)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FD076

Délégation de pouvoir

Coller les timbres marqués « TIMBRE VOTE 76 » sur cette feuille.

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

je soussigné (nom et prénom).....
Demeurant (commune).....
Donne pouvoir à (personne présente à l'AG) M.....
Date : signature :

Vous pouvez photocopier cette page si besoin.